
Fiches thématiques

Marché du travail



Avertissement

Sauf mention contraire, les données « France » concernent la France métropolitaine et les départements d'outre-mer hors Mayotte.

Les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement sur les sites internet de l'Insee (www.insee.fr) et d'Eurostat (<http://epp.eurostat.ec.europa.eu>) pour les données internationales.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

3.1 Population active

En moyenne en 2014, la **population active** est estimée à 28,6 millions de personnes en France métropolitaine, selon l'**enquête Emploi**, dont 14,9 millions d'hommes et 13,7 millions de femmes. Le **taux d'activité** des personnes âgées de 15 à 64 ans s'établit à 71,4 % de la population en 2014, en hausse pour la troisième année consécutive. La hausse est moins marquée qu'en 2012 et 2013 (+ 0,6 point entre 2011 et 2012, + 0,4 point entre 2012 et 2013, + 0,3 point entre 2013 et 2014). Après deux années de relative stabilité, le taux d'activité des 25-49 ans diminue de 0,3 point, et s'établit à 88,6 % en 2014. Celui des 15-24 ans baisse de 0,3 point par rapport à 2013, et même de 0,9 point comparativement à 2011. L'augmentation du taux d'activité des 15-64 ans est donc entièrement soutenue par le taux d'activité des 50-64 ans : celui-ci s'est accru d'environ 5 points depuis 2011 (dont + 1,4 point entre 2013 et 2014). La hausse est encore plus marquée pour les 55-64 ans (+ 6,8 points depuis 2011, + 1,7 point entre 2013 et 2014), en lien avec les réformes des retraites. Début 2014 notamment, l'âge légal de départ à la retraite a été de nouveau repoussé, à 61 ans et 2 mois. Avant 2008, les départs massifs des générations du *baby-boom* masquaient la hausse du taux d'activité des personnes de 50 ans et plus.

L'**espérance apparente d'activité** des 50-64 ans permet de neutraliser ces effets démographiques. Entre 2006 et 2008, elle augmentait de 0,1 année par an. Entre 2009 et 2013, elle augmente un peu plus vite, de 0,2 à 0,4 année par an. En 2014, elle croît plus modérément (+ 0,1 année), et s'établit à 9,3 ans, contre 7,8 ans en 2006.

Définitions

La **population active** regroupe les personnes en emploi (la population active occupée) et les chômeurs ; ces concepts sont entendus ici selon les définitions BIT (voir *fiches 3.2 et 3.3*). Cette population active diffère de l'estimation en glissement publiée dans les *Notes de conjoncture* de l'Insee qui utilisent pour l'emploi les données issues des estimations d'emploi.

L'**enquête Emploi**, réalisée par l'Insee depuis 1950, est la source statistique qui permet de mesurer le chômage et l'emploi au sens du BIT. Elle fournit aussi des données sur les professions, la durée du travail, les emplois précaires et permet de mieux cerner les changements de situation vis-à-vis du travail. Depuis 2003, elle est trimestrielle et réalisée en continu au cours de chaque trimestre.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

L'**espérance apparente d'activité** correspond à la somme des taux d'activité à chaque âge observés au cours d'une année. Cet indicateur est un résumé de l'activité de l'année, indépendant de la structure démographique : il représente le nombre d'années passées en activité d'une génération fictive qui aurait les mêmes comportements à chaque âge que ceux observés pendant l'année. Cet indicateur ne tient pas compte des décès qui peuvent intervenir au cours de la période d'activité, d'où le qualificatif « apparente ».

Immigrés et descendants d'immigrés : voir *fiche 2.3*.

Pour en savoir plus

- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2014 », *Insee Résultats* n° 162, février 2015.
- « Projections à l'horizon 2060 : des actifs plus nombreux et plus âgés », *Insee Première* n° 1345, avril 2011.

Les taux d'activité des hommes et des femmes âgés de 15 à 64 ans s'établissent respectivement à 75,5 % et 67,5 % en 2014. Par rapport à 2013, le taux d'activité des 15-64 ans est stable pour les hommes, et croît de 0,5 point pour les femmes. Depuis 1975, le taux d'activité des femmes augmente régulièrement. Celui des hommes demeure relativement stable depuis le début des années 1990 après avoir diminué entre 1975 et 1991. Pour les hommes comme pour les femmes, le taux d'activité des 15-24 ans diminue entre 2013 et 2014 (- 0,3 point pour les hommes et - 0,2 point pour les femmes). L'évolution est similaire pour les 25-49 ans : les taux d'activité des hommes et des femmes baissent de 0,2 point. Pour les 50-64 ans, la hausse du taux d'activité est plus marquée pour les femmes (+ 2,0 points), que pour les hommes (+ 0,6 point).

En 2014, 68,0 % des **immigrés** sont actifs au sens du BIT, contre 67,3 % des **descendants d'immigrés**, et 72,3 % des personnes sans lien avec l'immigration. Ces écarts résultent en partie de différences dans la structure par âge de ces populations : les jeunes, moins actifs que leurs aînés, sont plus représentés au sein des descendants d'immigrés. Le taux d'activité des immigrés diminue légèrement par rapport à 2013 (- 0,3 point), alors que celui des non-immigrés croît (+ 0,3 point). Le taux d'activité des personnes résidant en zone rurale augmente de 0,5 point en 2014 et s'établit à 73,7 %. Celui des personnes résidant en zone urbaine s'accroît également, mais de façon moins marquée (+ 0,2 point), pour atteindre 70,7 %.

1. Population active et taux d'activité selon les caractéristiques des personnes

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Population active totale (en milliers)	27 471	27 709	27 897	28 132	28 236	28 248	28 483	28 588	28 640
Hommes	14 540	14 607	14 679	14 766	14 808	14 793	14 910	14 916	14 896
Femmes	12 931	13 101	13 218	13 366	13 428	13 455	13 573	13 672	13 744
Taux d'activité des 15-64 ans (en %)	69,6	69,7	69,9	70,3	70,3	70,1	70,7	71,1	71,4
Par sexe									
Hommes	74,9	74,7	74,7	75,0	74,9	74,6	75,3	75,5	75,5
Femmes	64,5	64,9	65,2	65,7	65,8	65,7	66,3	67,0	67,5
Par âge									
15-24 ans	38,1	38,4	38,5	39,6	38,9	37,9	37,4	37,3	37,0
25-49 ans	88,4	88,7	89,3	89,3	89,3	88,8	88,7	88,9	88,6
50-64 ans	56,2	55,9	55,6	56,5	57,2	58,1	60,6	61,7	63,1
dont : 55-64 ans	40,1	40,0	39,8	41,2	42,2	43,9	47,4	49,0	50,7
Par statut d'immigration									
Immigrés	65,7	66,3	67,2	66,5	67,4	67,6	68,1	68,3	68,0
Non-immigrés	70,0	70,0	70,1	70,7	70,6	70,4	71,0	71,5	71,8
Descendants d'immigrés	65,1	65,3	64,3	65,8	67,3
Sans lien avec l'immigration	71,2	71,0	71,9	72,2	72,3
Par type de zone géographique									
Rurale	72,1	71,1	71,6	71,9	72,1	72,2	73,1	73,2	73,7
Urbaine	68,9	69,3	69,4	69,8	69,7	69,5	70,0	70,5	70,7
Espérance apparente d'activité des 50-64 ans, en années									
	7,8	7,9	8,0	8,2	8,4	8,6	9,0	9,2	9,3
Hommes de 50-64 ans	8,3	8,4	8,5	8,8	9,0	9,2	9,6	9,7	9,8
Femmes de 50-64 ans	7,3	7,4	7,5	7,7	7,9	8,1	8,5	8,6	8,9

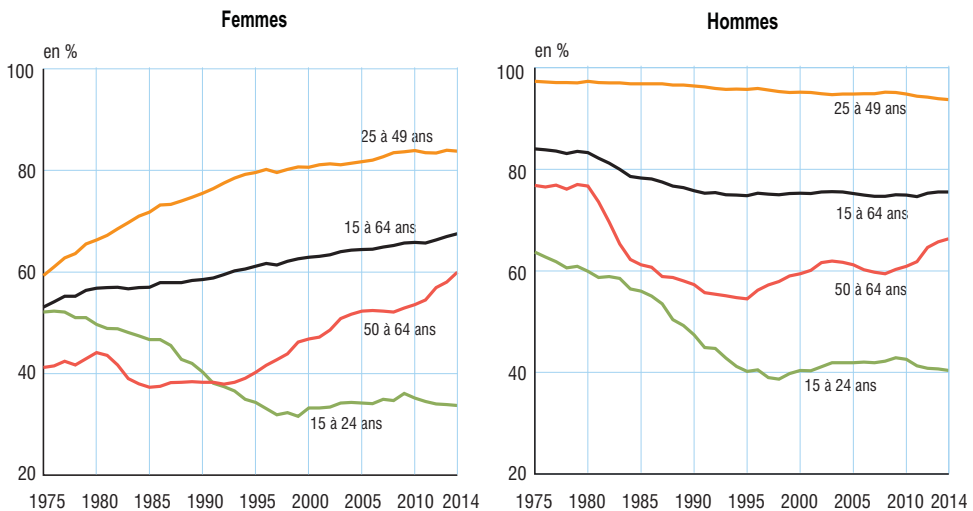
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Lecture : en moyenne en 2014, 71,4 % de la population en âge de travailler (conventionnellement de 15 à 64 ans) est active (en emploi ou au chômage).

Note : il s'agit de l'âge atteint pendant la semaine de référence de l'enquête.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

2. Évolution du taux d'activité selon le sexe et la tranche d'âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi 2003-2014.

3.2 Emploi

En moyenne en 2014, 25,8 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine, selon les données de l'**enquête Emploi**.

En 2014, le **taux d'emploi** des 15-64 ans s'établit à 64,3 %, son plus haut niveau depuis 2009. Alors qu'il progressait avant la crise, il a perdu 0,8 point en 2009 et a peu varié jusqu'en 2013. Entre 2013 et 2014, le taux d'emploi des 15-64 ans croît de 0,2 point. Cette augmentation résulte d'une hausse marquée chez les femmes (+ 0,5 point), alors que le taux d'emploi diminue chez les hommes (- 0,2 point). Depuis 2009, le taux d'emploi des hommes diminue de 0,7 point, et celui des femmes s'accroît de 1,0 point. Si l'écart entre les hommes et les femmes a tendance à diminuer (6,8 points en 2014), le taux d'emploi des femmes reste toutefois inférieur à celui des hommes.

Les variations divergent également selon les tranches d'âge. Le taux d'emploi des 15-24 ans se stabilise en 2014, à 28,4 % (+ 0,1 point par rapport à 2013), après avoir baissé chaque année depuis la crise (- 3,0 points depuis 2008). Celui des 25-49 ans diminue régulièrement depuis 2008 (- 3,2 points) et atteint 80,4 % en 2014. Par rapport à 2013, il baisse de 0,3 point. La hausse du taux d'emploi des 15-64 ans depuis la crise est portée par les personnes âgées de 50 à 64 ans. Leur taux d'emploi a augmenté de 5,5 points depuis 2008 et s'établit à 58,7 % en 2014. Après une hausse de 2,1 points en 2012, il a progressé moins fortement en 2013 et 2014. Ce ralentissement peut être lié à la rénovation fin 2012 du dispositif spécifique aux carrières longues, qui a permis un plus grand nombre de départs à la retraite anticipée en 2013 et 2014. Pour les 55-64 ans, l'augmentation du taux d'emploi est

plus forte : + 1,4 point en 2014 et + 8,8 points depuis 2008. En corrigeant l'évolution des taux d'emploi des effets démographiques à l'aide du **taux d'emploi sous-jacent**, la hausse est encore plus marquée (+ 10,5 points entre 2008 et 2014).

Le taux d'emploi des **immigrés** de 15-64 ans s'établit à 56,3 %, soit 1,3 point de moins que le taux d'emploi des **descendants d'immigrés** (57,6 %), et 9,8 points de moins que celui des personnes sans lien avec l'immigration (66,1 %). Après s'être stabilisé entre 2011 et 2013, le taux d'emploi des immigrés diminue de 0,9 point en 2014. Par ailleurs, le taux d'emploi des personnes résidant en zone rurale atteint 68,1 % en 2014, comme en 2013 et en 2006 ; c'est 5,2 points de plus que celui des personnes résidant en zone urbaine.

En 2014, près de 9 personnes en emploi sur 10 sont salariées. Le salariat est plus fréquent pour les femmes (91,9 %) que pour les hommes (85,3 %). Les formes particulières d'emploi (contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage) représentent 12,1 % de l'emploi total, et 13,6 % de l'emploi salarié.

En 2014, 18,9 % des actifs occupés travaillent à temps partiel. Le temps partiel concerne plus fréquemment les femmes que les hommes : 30,8 % des femmes sont à temps partiel, contre 7,8 % des hommes. La hausse de la part des personnes à temps partiel depuis 2009 (+ 1,5 point) est cependant plus marquée pour les hommes (+ 1,8 point) que pour les femmes (+ 0,8 point).

En moyenne sur l'année 2014, 1,6 million de personnes sont en situation de **sous-emploi au sens du BIT**, soit 6,4 % des personnes en emploi. La part du sous-emploi dans l'emploi a légèrement diminué en 2014 (- 0,1 point par rapport à 2013) et revient au niveau observé en 2009. ■

Définitions

Les personnes qui sont en **emploi au sens du BIT** (les « actifs occupés ») sont celles qui ont travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée.

Enquête Emploi : voir *fiche 3.1*.

Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale correspondante. Le **taux d'emploi sous-jacent** permet de gommer les effets démographiques inclus dans les taux d'emploi.

Le **sous-emploi au sens du BIT** recouvre les personnes ayant un emploi à temps partiel qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et qui sont disponibles pour le faire, ainsi que toutes les personnes en situation de chômage technique ou partiel.

Immigrés et descendants d'immigrés : voir *fiche 2.3*.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2014 », *Insee Première*, septembre 2015.
- « Marché du travail - Séries longues - Mise à jour 2014 », *Insee Résultats* n° 162, février 2015.
- Voir aussi : *fiches 3.1, 3.3 et 6.3*.

1. Taux d'emploi selon les caractéristiques des personnes

en %

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'emploi des 15-64 ans	63,7	64,3	64,9	64,1	64,0	63,9	64,0	64,1	64,3
<i>dont : en équivalent temps plein</i>	<i>59,1</i>	<i>59,8</i>	<i>60,4</i>	<i>59,5</i>	<i>59,3</i>	<i>59,2</i>	<i>59,4</i>	<i>59,4</i>	<i>59,4</i>
Par sexe									
Hommes de 15-64 ans	69,0	69,2	69,7	68,4	68,3	68,2	68,1	67,9	67,7
Femmes de 15-64 ans	58,6	59,6	60,3	59,9	59,8	59,7	60,1	60,4	60,9
Par âge									
15-24 ans	30,0	31,2	31,4	30,5	30,1	29,6	28,6	28,3	28,4
25-49 ans	81,7	82,5	83,6	82,4	82,1	81,6	81,0	80,7	80,4
50-64 ans	53,3	53,3	53,2	53,5	54,0	54,8	56,9	57,6	58,7
<i>dont : 55-64 ans</i>	<i>38,1</i>	<i>38,2</i>	<i>38,2</i>	<i>38,9</i>	<i>39,7</i>	<i>41,4</i>	<i>44,5</i>	<i>45,6</i>	<i>47,0</i>
Taux d'emploi sous-jacent des 55-64 ans	34,3	35,2	36,0	37,4	39,1	41,3	44,3	45,4	46,5
Par statut d'immigration									
Immigrés	55,6	56,0	56,6	58,9	56,3	57,2	57,1	57,2	56,3
Non-immigrés	64,5	64,4	65,1	65,5	64,9	64,7	64,7	64,8	65,0
Descendants d'immigrés	55,5	56,2	55,5	56,4	57,6
Sans lien avec l'immigration	65,8	65,7	66,0	66,0	66,1
Par type de zone géographique									
Rurale	68,1	67,9	67,3	68,0	67,5	67,6	67,7	68,1	68,1
Urbaine	62,6	62,5	63,5	64,0	63,1	63,0	62,7	62,8	62,9
Taux d'emploi à temps partiel des 15-64 ans	17,2	17,3	17,0	17,4	17,8	17,9	18,0	18,4	18,9
<i>dont : personnes souhaitant travailler plus d'heures</i>	<i>5,2</i>	<i>5,5</i>	<i>5,5</i>	<i>5,8</i>	<i>6,2</i>	<i>5,8</i>	<i>5,9</i>	<i>6,3</i>	<i>6,4</i>
<i>personnes ne souhaitant pas travailler plus d'heures</i>	<i>11,7</i>	<i>11,5</i>	<i>11,2</i>	<i>11,3</i>	<i>11,2</i>	<i>11,7</i>	<i>11,7</i>	<i>11,8</i>	<i>12,1</i>

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.

Note : cf. note de la figure 1 de la fiche 3.1. Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Statut d'emploi, catégorie socioprofessionnelle et situation de sous-emploi des actifs occupés en 2014

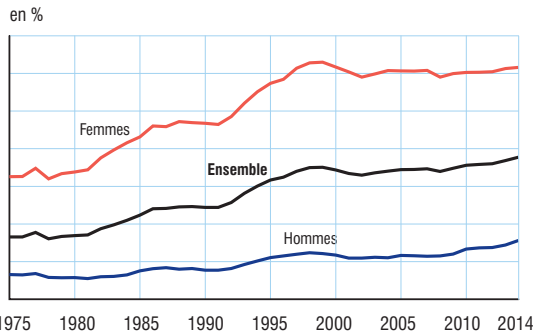
en moyenne annuelle

	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)	Effectifs (en milliers)	Répartition (en %)
Ensemble	13 378	100,0	12 424	100,0	25 802	100,0
Personnes en situation de sous-emploi	464	3,5	1 178	9,5	1 642	6,4
Par statut						
Non-salariés	1 963	14,7	1 005	8,1	2 968	11,5
Salariés	11 414	85,3	11 417	91,9	22 833	88,5
Intérimaires	367	2,7	163	1,3	530	2,1
Apprentis	229	1,7	134	1,1	363	1,4
Contrats à durée déterminée	892	6,7	1 326	10,7	2 219	8,6
Contrats à durée indéterminée	9 926	74,2	9 794	78,8	19 721	76,4
Par catégorie socioprofessionnelle						
Agriculteurs exploitants	346	2,6	138	1,1	484	1,9
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	1 162	8,7	471	3,8	1 634	6,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 635	19,7	1 768	14,2	4 403	17,1
Professions intermédiaires	3 223	24,1	3 378	27,2	6 601	25,6
Employés	1 695	12,7	5 616	45,2	7 311	28,3
Ouvriers	4 275	32,0	1 019	8,2	5 294	20,5

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2014.

3. Proportion d'actifs occupés à temps partiel



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes Emploi.

3.3 Chômage

En moyenne en 2014, 2,8 millions de personnes sont au **chômage au sens du Bureau international du travail (BIT)**, en France métropolitaine, selon l'**enquête Emploi**. Le **taux de chômage** s'établit à 9,9 % de la population active, comme en 2013. Cette stabilité masque cependant des évolutions divergentes entre le taux de chômage des hommes, en hausse de 0,2 point, et celui des femmes, qui diminue de 0,1 point. Depuis 2012, le taux de chômage des hommes est plus élevé que celui des femmes et l'écart s'accroît : en 2014, l'écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes atteint 0,6 point. Cette divergence s'explique en partie par les suppressions d'emploi durant la crise économique, qui ont touché davantage les secteurs employant majoritairement des hommes comme l'industrie ou la construction. Entre 2008 et 2014, le taux de chômage des hommes s'est accru de 3,5 points, contre + 2,2 points pour les femmes.

Le taux de chômage des 25-49 ans et celui des 50 ans ou plus progressent légèrement en 2014 (+ 0,1 point sur un an). Ils ont augmenté respectivement de 3,0 points et 2,4 points depuis 2008. 23,4 % des actifs de 15-24 ans sont au chômage en 2014. Le taux de chômage des jeunes diminue par rapport à 2013 (- 0,6 point), après avoir augmenté en 2012 et 2013 (+ 2,1 points entre 2011 et 2013). Si le niveau du taux de chômage des jeunes est bien plus élevé que celui des autres tranches d'âge, cela reflète en partie le fait qu'un grand nombre des moins de 25 ans poursuivent des études sans travailler à côté et ne sont par conséquent pas comptabilisés dans la population active. Rapportée à l'ensemble de la population des 15-24 ans (actifs et inactifs), la proportion de chômeurs chez les jeunes est plus faible,

à 8,7 % en 2014, soit seulement 0,5 point de plus que pour les personnes de 25-49 ans.

En 2014, le taux de chômage des ouvriers non qualifiés diminue (- 1,1 point) et revient à son niveau de 2012 (19,5 %). Il demeure cependant bien plus élevé que celui des autres catégories socioprofessionnelles. Les taux de chômage des cadres et des professions intermédiaires augmentent de 0,4 point par rapport à 2013, s'établissant respectivement à 4,4 % et 5,6 %. Celui des employés est en légère hausse, à 10,1 %. Le taux de chômage des **immigrés** (17,2 % en 2014) est plus élevé que celui des **descendants d'immigrés** (14,3 %) et nettement supérieur à celui des personnes sans lien avec l'immigration (8,5 %). Comparativement à 2013, le taux de chômage des immigrés diminue de 0,2 point, tandis que celui des non-immigrés demeure stable. Le taux de chômage des personnes résidant en zone rurale atteint 6,8 %, soit environ 4 points de moins que celui des personnes résidant en zone urbaine (10,9 %).

En 2014, 4,2 % des actifs sont au chômage depuis un an ou plus. Le **taux de chômage de longue durée** croît de 0,2 point par rapport à 2013. Le taux de chômage de très longue durée a également augmenté : il atteint 2,1 % en 2014, soit 0,1 point de plus qu'en 2013.

Certaines personnes sans emploi souhaiteraient travailler mais ne figurent pas parmi les chômeurs, soit parce qu'elles recherchent un emploi sans remplir les conditions de disponibilité, soit parce qu'elles ne recherchent pas d'emploi. Ces personnes sont à la frontière du marché du travail, dans le **halo autour du chômage**. En 2014, 1,4 million de personnes sont dans ce halo du chômage, soit 82 000 de plus qu'en 2013 ; 56,8 % d'entre elles sont des femmes. ■

Définitions

Le chômage au sens du BIT : un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine donnée ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Enquête Emploi : voir *fiche 3.1*.

Le **taux de chômage** représente la part des chômeurs dans la population active (les personnes en emploi, c'est-à-dire les « actifs occupés », ainsi que les personnes au chômage).

Un **chômeur de longue durée** est un actif au chômage depuis au moins un an.

Le **halo autour du chômage** est composé de personnes inactives au sens du BIT, soit qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas disponibles, soit qui souhaitent travailler mais qui ne recherchent pas d'emploi, qu'elles soient disponibles ou non.

Immigrés et descendants d'immigrés : voir *fiche 2.3*.

Pour en savoir plus

- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2014 », *Dares Analyses* n° 050, juillet 2015.
- *Informations Rapides* n° 136, Insee, juin 2015.
- Voir aussi : *fiches 3.1, 3.2 et 6.3.*

1. Chômage au sens du BIT selon les caractéristiques des personnes

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 321	2 122	1 971	2 458	2 505	2 489	2 674	2 824	2 838
Taux de chômage (en %)	8,4	7,7	7,1	8,7	8,9	8,8	9,4	9,9	9,9
Par sexe									
Hommes	7,9	7,3	6,7	8,7	8,7	8,5	9,4	10,0	10,2
Femmes	9,1	8,1	7,4	8,8	9,1	9,1	9,3	9,7	9,6
Par âge									
15-24 ans	21,3	18,8	18,3	22,9	22,6	21,9	23,6	24,0	23,4
25-49 ans	7,6	7,0	6,3	7,8	8,0	8,1	8,7	9,2	9,3
50 ans ou plus	5,1	4,6	4,3	5,2	5,5	5,5	5,9	6,6	6,7
Par catégorie socioprofessionnelle									
Cadres	3,7	3,0	2,8	3,5	3,7	3,6	3,5	4,0	4,4
Professions intermédiaires	4,6	4,4	3,8	5,0	4,6	4,8	5,1	5,2	5,6
Employés	8,8	7,8	7,0	8,3	8,9	9,2	9,7	10,0	10,1
Ouvriers	11,0	10,1	9,8	12,6	12,8	12,4	13,8	14,7	14,3
dont : ouvriers qualifiés	7,6	7,2	7,0	8,9	9,4	9,2	10,5	11,2	11,4
ouvriers non qualifiés ¹	16,8	15,2	14,7	19,1	18,6	17,8	19,5	20,6	19,5
Par statut d'immigration									
Immigrés	14,7	14,5	12,3	15,2	15,0	15,5	15,9	17,4	17,2
Non-immigrés	7,9	7,0	6,5	8,1	8,2	8,1	8,7	9,1	9,1
Descendants d'immigrés	14,7	13,9	13,6	14,2	14,3
Sans lien avec l'immigration	7,6	7,5	8,1	8,5	8,5
Par type de zone géographique									
Rurale	5,8	5,3	5,1	6,1	6,3	6,1	6,8	6,9	6,8
Urbaine	9,2	8,3	7,6	9,5	9,6	9,7	10,2	10,8	10,9

1. Y compris ouvriers agricoles.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Taux de chômage de longue durée selon l'âge

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
									en %
Personnes au chômage depuis un an ou plus¹	3,4	3,0	2,6	3,0	3,5	3,5	3,7	4,0	4,2
15-24 ans	5,1	4,3	4,3	5,6	6,5	6,0	6,4	6,4	6,7
25-49 ans	3,3	2,8	2,4	2,7	3,2	3,3	3,4	3,7	4,0
50 ans ou plus	3,1	2,7	2,3	2,6	2,9	3,1	3,3	3,7	3,9
Taux de chômage de très longue durée¹	1,7	1,6	1,3	1,4	1,6	1,7	1,8	2,0	2,1

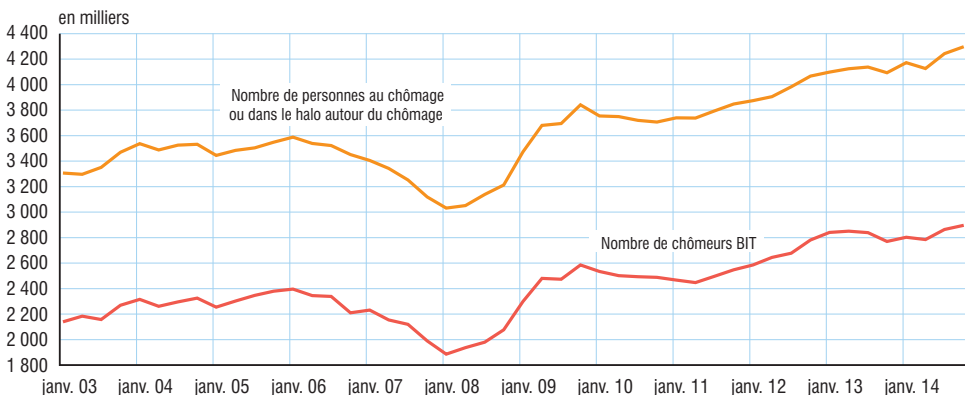
1. Le taux de chômage de longue durée (un an ou plus) ou très longue durée (deux ans ou plus) est calculé sur l'ensemble des chômeurs pour lesquels on sait calculer l'ancienneté. On fait l'hypothèse que les chômeurs dont l'ancienneté est inconnue ont des anciennetés de chômage comparables aux autres.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Lecture : en 2014, 4,2 % des actifs sont au chômage depuis un an ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3. Le chômage et son halo



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : données corrigées des variations saisonnières en moyenne trimestrielle.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3.4 Durée et conditions de travail

En 2014, la **durée habituelle hebdomadaire du travail** déclarée par les personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi, salarié ou non, est de 37,3 heures en moyenne en France métropolitaine : 40,6 heures pour celles à temps complet et 22,9 heures pour celles à temps partiel. Cette durée est largement supérieure chez les indépendants : 53,5 heures pour les agriculteurs et 47,1 heures pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Elle est de 36,1 heures pour l'ensemble des salariés, 39,1 heures pour ceux à temps complet et 23,2 heures pour ceux à temps partiel.

Certaines personnes ont des **horaires de travail atypiques**. Sur une période de quatre semaines, deux personnes en emploi sur cinq ont travaillé au moins une fois le samedi, une sur cinq le dimanche, une sur quatre le soir et une sur dix la nuit. Parmi les salariés, le travail le samedi et le dimanche est plus répandu chez les employés, le travail de nuit chez les ouvriers, le travail le soir chez les cadres. La proportion d'agriculteurs et d'artisans-commerçants qui déclarent travailler le soir et le week-end est supérieure à celle des salariés. Par ailleurs, 36 % des cadres disent avoir travaillé au moins une fois à leur domicile bien qu'il ne s'agisse pas de leur lieu de travail attiré.

En 2012, les salariés affiliés au régime général de la Sécurité sociale ont subi 23 **accidents du travail** avec arrêt pour un million d'heures travaillées. La fréquence des accidents du travail est près de deux fois plus élevée dans le

secteur de la construction et quatre fois plus faible dans les secteurs de l'information, de la communication, de la finance, de l'assurance et de l'immobilier. Le nombre moyen d'accidents pour un million d'heures de travail s'élève à 27 pour les hommes, contre 17 pour les femmes. Ainsi, dans les secteurs de la construction, de l'industrie et du commerce, l'exposition des hommes aux accidents du travail est plus importante. Au contraire, dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale, ainsi que dans l'hébergement et la restauration, les femmes sont un peu plus touchées que les hommes. Par ailleurs, la fréquence des accidents du travail diminue avec l'âge.

Plus de 53 000 **maladies professionnelles** ont été reconnues en 2012, dont 86 % de troubles musculo-squelettiques. Les femmes sont davantage exposées que les hommes. Dans l'ensemble des maladies professionnelles reconnues, la part que représentent les maladies provoquées par l'amiante est faible (9 % des maladies reconnues en 2012), mais elles constituent la grande majorité des cancers professionnels (84 %). La surdité affecte principalement les salariés de la métallurgie et de la construction, tandis que les salariés des secteurs de la boulangerie et de la coiffure sont les plus exposés aux dermatoses et aux rhinites. La reconnaissance d'une maladie professionnelle intervient entre 40 et 59 ans dans près de trois cas sur quatre. ■

Définitions

Durée habituelle hebdomadaire du travail : elle s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) et inclut donc toutes les heures habituellement effectuées, dont les heures supplémentaires régulières dites « structurelles », effectuées à titre individuel.

Horaires de travail atypiques : ils s'opposent aux horaires en journées standardisées (c'est-à-dire matin et après-midi, du lundi au vendredi). Dans l'enquête Emploi de l'Insee, les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (entre 20h et minuit) ou la nuit (entre minuit et 5h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation, sont considérées comme ayant des horaires atypiques.

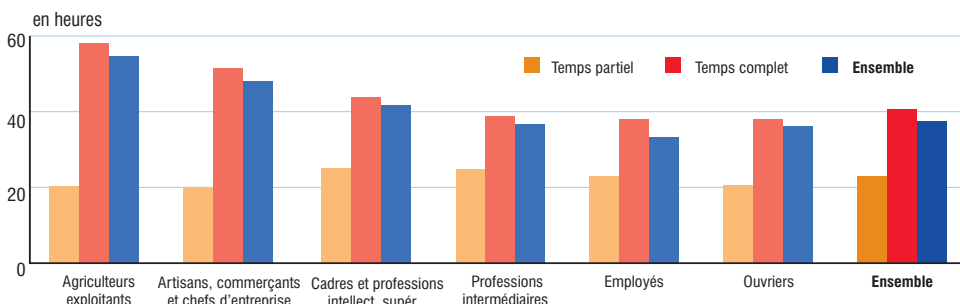
Accident du travail : accident provoqué par le fait ou à l'occasion du travail par un événement ou une série d'événements survenus à des dates certaines. Sont comptabilisés ici uniquement les accidents du travail déclarés et reconnus par la Cnam-TS, et ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail.

Maladie professionnelle : c'est une atteinte à la santé contractée au cours du travail et qui résulte d'une série d'événements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaines. Ses symptômes apparaissent après une période de latence.

Pour en savoir plus

- *Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- « Les accidents du travail entre 2005 et 2010 : une fréquence en baisse », *Dares Analyses* n° 10, février 2014.
- « La durée du travail des salariés à temps complet », *Dares Analyses* n° 47, juillet 2013.
- « L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007 », *Dares Analyses* n° 56, septembre 2010.

1. Durée habituelle hebdomadaire du travail en 2014



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Note : durée déclarée par les personnes en emploi pour une semaine normalement travaillée.

Source : Insee, enquête Emploi 2014 ; calculs Dares.

2. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2014

en %

Catégorie socioprofessionnelle (répartition en %)	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...					Horaires alternés : 2x8, 3x8, équipes, etc. ¹	Horaires variables d'une semaine à l'autre ¹
	... le soir (20h-00h)	... la nuit (00h-5h)	... le samedi	... le dimanche	... au domicile s'il n'est pas le lieu de travail		
Agriculteurs exploitants (2 %)	40	13	88	73	32	0	47
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (6 %)	38	8	72	31	39	0	36
Cadres et professions intellectuelles supérieures (17 %)	35	8	33	19	36	0	22
Professions intermédiaires (26 %)	25	8	34	19	18	6	20
Employés (28 %)	19	8	44	24	3	6	22
Ouvriers (21 %)	20	14	28	12	2	15	15
Ensemble (100 %)	25	9	39	21	15	6	21

1. Organisation des horaires dans l'emploi principal.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Lecture : en 2014, 35 % des cadres ont travaillé au moins une fois le soir (entre 20h et 00h) au cours des 4 semaines précédant l'enquête.

Note : la formulation et la période de référence des questions sur les horaires de travail atypiques ont été modifiées en 2013, ce qui ne permet pas d'effectuer des comparaisons avec les résultats des années antérieures. Les chiffres entre parenthèses indiquent la répartition de l'emploi par catégorie socioprofessionnelle en 2014.

Source : Insee, enquête Emploi 2014 ; calculs Dares.

3. Nombre d'accidents du travail pour un million d'heures de travail en 2012

Secteur d'activité	Hommes	Femmes	Ensemble
Construction	45	6	41
Transports et entreposage	33	25	31
Enseignement, santé et action sociale	24	28	27
Hébergement et restauration	25	28	26
Autres services	35	15	23
Industrie	24	14	21
Commerce	25	17	21
Activités scientifiques, techniques et de soutien (hors intérim)	13	11	12
Information, communication, finance, assurance, immobilier	5	6	5
Âge			
De 15 à 19 ans	55	26	45
De 20 à 29 ans	36	20	29
De 30 à 39 ans	27	16	23
De 40 à 49 ans	24	17	21
De 50 à 59 ans	21	17	19
60 ans ou plus	13	13	13
Ensemble	27	17	23

Champ : France, salariés du régime général (hors salariés des particuliers employeurs, contractuels de la fonction publique et salariés en intérim).

Lecture : en 2012, pour un million d'heures de travail salariées, les femmes travaillant dans le secteur de l'industrie totalisent en moyenne 14 accidents du travail reconnus par le régime général.

Sources : CNAM-TS 2012 (accidents du travail) ; Insee, DADS 2012 (heures salariées) ; calculs Dares.

3.5 Formation et emploi

Jusqu'au milieu des années 1990, le niveau de diplôme des jeunes a fortement progressé. Il s'est stabilisé depuis. Ainsi, 44 % des jeunes qui sortent de formation initiale entre 2011 et 2013 sont diplômés du supérieur, contre environ 15 % à la fin des années 1970. Selon les critères de l'Union européenne, le seul minimum de qualification correspond à l'obtention d'un **diplôme du second cycle de l'enseignement secondaire** (CAP, BEP ou baccalauréat en France). En 2014, en France métropolitaine, 12 % des jeunes de 20 à 24 ans n'ont pas acquis un tel diplôme. Cette situation est plus fréquente chez les garçons que chez les filles (13 % contre 10 %).

Dans les premières années suivant la fin de leurs études, les jeunes sont plus souvent confrontés au chômage. En 2014, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans se situe à 20,1 %, contre 9,9 % pour l'ensemble des actifs. À distance plus grande de la **sortie de formation initiale**, le taux de chômage diminue et atteint 12,8 % pour ceux qui ont achevé leurs études depuis cinq à dix ans.

Les jeunes peu diplômés sont beaucoup plus exposés au chômage. Ainsi, en 2014, un à quatre ans après leur sortie du système éducatif, plus de la moitié des jeunes actifs sortis sans diplôme (ou avec seulement le brevet des collèges) sont au chômage, contre 27,9 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP et 11,2 % des diplômés du supérieur long. Quel que soit le niveau de diplôme, le taux de chômage diminue avec l'ancienneté sur le marché du travail mais il subsiste toujours un écart entre diplômés et non-diplômés.

Lors des périodes de ralentissement économique, la situation des débutants se dégrade davantage que celle de l'ensemble des actifs. Ainsi, entre 2008 et 2009, au plus fort de la crise, le taux de chômage des jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans a augmenté

plus fortement (+ 5,8 points) que celui de l'ensemble des actifs (+ 1,7 point). Le taux de chômage des jeunes actifs a ensuite légèrement reculé, avant de repartir à la hausse en 2012 et 2013 ; en 2014, ce taux est de 20,1 %.

La part des jeunes actifs en emploi « temporaire » (intérim, contrat à durée déterminée, contrat aidé, stage, etc.) diminue avec le niveau de diplôme. Parmi les jeunes actifs ayant un emploi et sortis depuis un à quatre ans du système éducatif, un quart des diplômés de l'enseignement supérieur long ont un contrat à durée limitée, contre plus de la moitié des jeunes ayant au plus le brevet des collèges. Comme pour l'ensemble des personnes en emploi, un à quatre ans après la fin des études, le temps partiel concerne davantage les femmes que les hommes (23 % contre 11 %). Les jeunes actives sortant de l'enseignement secondaire sont davantage concernées, ce taux s'établissant à 33 % pour les titulaires d'un baccalauréat, d'un CAP ou d'un BEP, contre 16 % pour les diplômées du supérieur.

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'**apprentissage** s'est diffusé en France. Le nombre de jeunes inscrits dans un centre de formation en apprentissage a presque doublé en vingt ans ; il atteint 424 348 au 31 décembre 2013. Après s'être stabilisé fin 2012 (+ 0,4 % par rapport à fin 2011), le nombre d'apprentis baisse de 3,1 % fin 2013. La baisse s'accroît dans l'enseignement secondaire (- 5,4 % après - 3,4 %), tandis que la croissance de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur ralentit (+ 2,0 % après + 10,2 %). La diminution dans l'enseignement secondaire résulte d'une chute de 14 700 entrées en apprentissage (- 6,5 %), en particulier à l'issue de la classe de 3^e. Les formations préparant à un CAP subissent la moitié de cette réduction des entrées, celles à un BTS, un quart, et celles à un baccalauréat professionnel, un sixième. ■

Définitions

Diplômes du second cycle de l'enseignement secondaire : cette catégorie rassemble les certificats d'aptitude professionnelle (CAP), les brevets d'études professionnelles (BEP), les baccalauréats ainsi que les diplômes équivalents.

Sortie de formation initiale : première interruption d'au moins un an du parcours de formation (études scolaires ou universitaires, y compris l'apprentissage s'il s'est effectué dans la continuité de la scolarité).

Apprentissage : voir *fiche 2.6*.

Pour en savoir plus

- *Repères et références statistiques*, Depp, édition 2015.
- *Formations et emploi*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Femmes et hommes en début de carrière », *Insee Première* n° 1284, février 2010.

1. Niveau de diplôme et d'inscription le plus élevé des jeunes de 20-24 ans

en %

	2005	2008	2011	2014			
	Ensemble			Ensemble (en milliers)		Hommes	Femmes
Diplômés	83	83	84	88	3 104	87	90
Enseignement supérieur, bac et équivalents	65	66	68	74	2 599	70	78
CAP-BEP	18	17	16	14	505	17	12
Sortis sans diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire en...	17	17	16	12	417	13	10
... classe de terminale	4	4	4	3	90	3	2
... dernière année de CAP ou BEP	4	4	4	3	97	3	2
... année de 2 ^{de} ou 1 ^{re} de bac général ou technologique	2	2	2	1	44	1	1
... 1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année de CAP ou BEP	7	7	6	5	186	6	5
Ensemble	100	100	100	100	3 521	100	100

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Note : données réétalonnées sur la période 2003-2012 suite au changement du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013. Cette réétalonnage ne permet pas de corriger d'éventuelles ruptures liées aux modifications du questionnement sur la formation.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

2. Taux de chômage au sens du BIT en 2014 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la fin des études initiales

en %

	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population
Diplôme de l'enseignement supérieur long ¹	11,2	7,0	6,5
Diplôme de l'enseignement supérieur court ²	12,2	6,9	6,0
Baccalauréat	21,9	12,0	10,2
CAP, BEP	27,9	19,5	10,4
Aucun diplôme, certificat d'études ou brevet	53,0	34,0	16,2
Ensemble	20,1	12,8	9,9

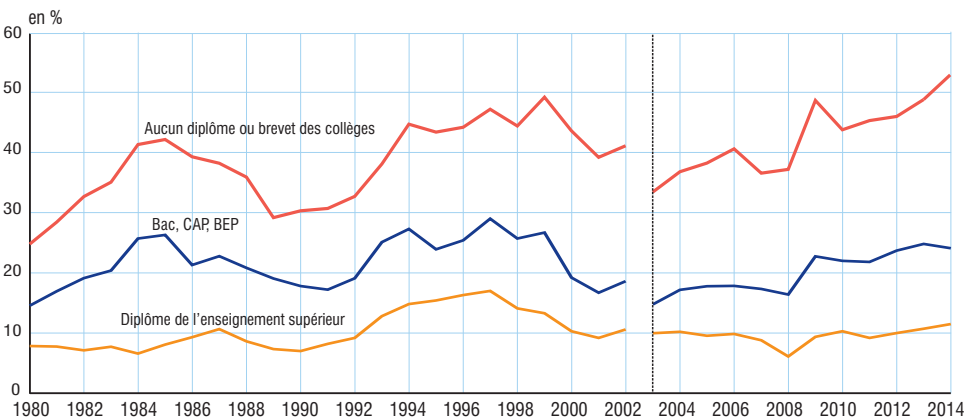
1. Notamment licence, master, doctorat, diplômes d'écoles de commerce et d'ingénieur.

2. Notamment DUT, BTS, Deug, diplômes paramédicaux et sociaux.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi 2014.

3. Taux de chômage au sens du BIT selon le diplôme, 1 à 4 ans après la fin des études initiales



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Note : les taux de chômage présentés dans cette figure correspondent à l'interprétation française du chômage BIT jusqu'en 2002. À partir de 2003, ils correspondent à l'interprétation d'Eurostat, adoptée par l'Insee depuis novembre 2007. Le questionnaire de l'enquête Emploi a été rénové en 2013. Les séries 2003-2012 ont été réétalonnées pour être cohérentes avec ce nouveau questionnaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

3.6 Salaires du secteur privé et des entreprises publiques

En 2013, un **salarié du secteur privé ou d'une entreprise publique** perçoit en équivalent temps plein (EQTP) en moyenne 2 202 € par mois nets de tous prélèvements à la source. En euros courants, le salaire net moyen ralentit en 2013 (+ 0,6 % après + 1,6 % en 2012), dans un contexte de baisse de l'inflation (+ 0,9 % en moyenne en 2013 après + 2,0 % en 2012). De ce fait, pour la deuxième année consécutive, le salaire net moyen en euros constants diminue (- 0,3 % en 2013 après - 0,4 % en 2012).

En 2013, le salaire moyen des cadres baisse fortement pour la troisième année consécutive (- 1,1 % en euros constants). Les rémunérations des cadres sont plus cycliques que celles des autres catégories socioprofessionnelles car elles comprennent une part variable plus élevée. Le salaire des cadres recule nettement dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et dans les activités de services administratifs et de soutien (- 2,3 % en euros constants). Les salaires des professions intermédiaires et des ouvriers enregistrent un repli de 0,3 % en euros constants. Le salaire des ouvriers est en effet affecté par l'abrogation de la loi TEPA qui conduit à une hausse des cotisations salariales sur les heures supplémentaires et à une réduction du volume de ces heures suite en partie à la hausse des cotisations patronales. Seul le salaire des employés progresse légèrement (+ 0,2 %).

Après la revalorisation de juillet 2012 (+ 2,0 %), le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 0,3 % le 1^{er} janvier 2013. Le Smic horaire augmente ainsi en moyenne annuelle de 1,3 % en euros courants. En 2013, un salarié à temps complet au Smic a perçu 1 120 € nets par mois.

En 2013, le salaire mensuel net médian en EQTP s'élevé à 1 772 € par mois, quasiment stable

Définitions

Le **secteur privé et les entreprises publiques** recouvrent l'ensemble des salariés, y compris les bénéficiaires des contrats aidés, hormis les personnels des services domestiques, les agents de la fonction publique, les salariés agricoles ainsi que les apprentis et les stagiaires.

Le **salaire en équivalent temps plein (EQTP)** est calculé en prenant en compte tous les postes de travail (y compris ceux à temps partiel) *au prorata* de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet.

Le **Smic (salaire minimum interprofessionnel de croissance)** est revalorisé depuis 2013 chaque 1^{er} janvier, en tenant compte de l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés (avec possibilité pour le gouvernement de décider d'une revalorisation supplémentaire) ; et en cours d'année lorsque cet indice des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du Smic immédiatement antérieur.

Rapport interdécile : voir *fiche 3.7*.

Pour en savoir plus

- « Secteur privé et entreprises publiques : en 2013, le salaire net moyen baisse de 0,3 % en euros constants », *Insee Première* n° 1565, septembre 2015.

par rapport à 2012 (- 0,1 %). Il est inférieur de près de 20 % au salaire net moyen. En EQTP, 10 % des salariés ont gagné moins de 1 200 € nets mensuels en 2013, tandis qu'à l'autre extrémité de la distribution, 10 % gagnent plus de 3 544 € nets mensuels. Tous les déciles de la moitié basse de l'échelle salariale reculent légèrement en euros constants. Ceux de la moitié haute restent stables, sauf le dernier qui recule de 0,2 %. Le **rapport interdécile**, qui mesure la dispersion des salaires, augmente très légèrement, passant de 2,9 en 2012 à 3,0 en 2013. Les salaires des cadres sont davantage dispersés (2,9) que ceux des professions intermédiaires (2,2) ou ceux des employés et des ouvriers (2,0).

En 2013, le salaire moyen diminue plus fortement pour les hommes (- 0,4 % en euros constants) que pour les femmes (pour lesquelles il stagne) sur l'ensemble de la distribution des salaires. Aussi, l'écart salarial moyen entre les hommes et les femmes se réduit de nouveau légèrement : en EQTP, une salariée gagne en moyenne 19,0 % de moins qu'un salarié homme. À âge, catégorie socioprofessionnelle, secteur d'activité et temps travaillé équivalents, l'écart salarial femmes-hommes passe sous les 10 % (9,9 %).

Avertissement

Devenue imposable en 2013, la contribution aux assurances santé complémentaires obligatoires versée par les employeurs entre dans le calcul du salaire net fiscal, donc dans les statistiques de salaire net, au titre d'un avantage en nature. Afin de produire des évolutions interprétables, des niveaux de salaires nets en 2012 incluant ces contributions ont été estimés en utilisant l'enquête sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires (ECMOSS) de 2012. ■

Salaires du secteur privé et des entreprises publiques 3.6

1. Salaire mensuel net moyen en EQTP selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Niveau en euros courants		Évolution en euros constants (en %)
	2012	2013	2012-2013
Ensemble	2 190	2 202	- 0,3
Cadres ¹	4 083	4 072	- 1,1
Professions intermédiaires	2 241	2 254	- 0,3
Employés	1 596	1 612	+ 0,2
Ouvriers	1 677	1 686	- 0,3
Hommes	2 378	2 389	- 0,4
Cadres ¹	4 399	4 380	- 1,3
Professions intermédiaires	2 380	2 393	- 0,3
Employés	1 700	1 714	0,0
Ouvriers	1 727	1 736	- 0,3
Femmes	1 917	1 934	0,0
Cadres ¹	3 459	3 469	- 0,6
Professions intermédiaires	2 054	2 068	- 0,2
Employées	1 551	1 568	+ 0,2
Ouvrières	1 434	1 441	- 0,4

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichier 2013 semi-définitif.

2. Salaire mensuel net moyen en EQTP selon le secteur

	Niveau en euros courants		Évolution 2012-2013 en euros constants (en %)	Structure des effectifs (en %)	
	2012	2013		2012	2013
Commerce	1 996	2 004	- 0,5	17,3	17,2
Construction	2 003	2 030	+ 0,5	8,6	8,4
Industrie	2 387	2 417	+ 0,4	19,4	19,2
Services	2 218	2 220	- 0,8	46,7	47,1
Transports	2 166	2 184	0,0	8,1	8,1
Ensemble	2 190	2 202	- 0,3	100,0	100,0

Champ : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichier 2013 semi-définitif.

3. Distribution des salaires mensuels nets en EQTP selon la catégorie socioprofessionnelle en 2013

	en euros				
	Ensemble	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
1 ^{er} décile (D1)	1 200	2 135	1 430	1 136	1 150
2 ^e décile (D2)	1 342	2 503	1 638	1 233	1 282
3 ^e décile (D3)	1 471	2 813	1 800	1 311	1 388
4 ^e décile (D4)	1 609	3 101	1 948	1 389	1 485
5^e décile (médiane)	1 772	3 401	2 094	1 474	1 583
6 ^e décile (D6)	1 974	3 746	2 251	1 575	1 692
7 ^e décile (D7)	2 244	4 187	2 436	1 705	1 821
8 ^e décile (D8)	2 682	4 876	2 699	1 893	1 992
9 ^e décile (D9)	3 544	6 285	3 146	2 220	2 282
Rapport interdécile (D9/D1)	3,0	2,9	2,2	2,0	2,0

1. Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France, salariés en équivalent temps plein (EQTP) du privé et des entreprises publiques, y compris bénéficiaires de contrats aidés. Sont exclus les apprentis, les stagiaires, les salariés agricoles et les salariés des particuliers-employeurs.

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % de salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 1 200 euros par mois.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichier 2013 semi-définitif.

3.7 Salaires de la fonction publique

Fin 2013, en France, la fonction publique emploie 5,6 millions de salariés dont 2,2 millions dans la fonction publique d'État (FPE) hors militaires, 1,9 million pour la fonction publique territoriale (FPT) hors militaires et assistants maternels et 1,0 million dans le **secteur hospitalier public** (SHP).

En 2013, en France, un salarié gagne en moyenne en **équivalent temps plein** (EQTP) 2 469 euros nets par mois dans la FPE, 1 851 euros dans la FPT et 2 243 euros dans le SHP. Ces écarts salariaux reflètent essentiellement des répartitions par catégorie statutaire très différentes entre les trois fonctions publiques. En effet, dans la FPE, 64 % des titulaires sont de catégorie A, contre 26 % dans le SHP (hors personnel médical) et 9 % dans la FPT. À l'inverse, les agents titulaires de catégorie C, moins qualifiés, sont beaucoup plus nombreux dans la FPT (77 %) et dans le SHP (50 %). La proportion de titulaires, quant à elle, est assez proche dans les trois versants de la fonction publique.

Entre 2012 et 2013, dans la FPE, le salaire moyen net en EQTP augmente de 0,1 % en euros courants, soit une baisse de 0,7 % en euros constants, compte tenu de la hausse des prix en 2013 (+0,9 %). La diminution atteint 0,2 % en euros constants dans le SHP et 0,1 % dans la FPT.

Le salaire des agents titulaires diminue pour toutes les catégories hiérarchiques dans la FPE et le SHP. Cependant, suite à la revalorisation de l'indice minimum de la fonction publique (+ 6 points le 1^{er} juillet 2012, qui joue donc en année pleine en 2013, et + 1 point le 1^{er} janvier 2013, le portant à 309 points), le salaire des agents titulaires de catégorie C diminue un peu moins fortement que celui des autres catégories dans la FPE (-0,4 % en euros constants). Dans le SHP, la baisse de salaire est la plus

prononcée chez les agents titulaires de catégorie B (-1,3 % en euros constants) du fait d'une absence de revalorisation en 2013 et du recrutement de nouveaux techniciens hospitaliers dont le niveau de salaire est plus faible. Dans la FPT, le salaire des titulaires de catégories A et C diminue, mais il augmente pour ceux de catégorie B en partie sous l'effet de revalorisations des grilles pour certains métiers (assistants socio-éducatifs notamment).

Le salaire des autres salariés (hors personnel médical) augmente de 0,2 % en euros constants dans le SHP et baisse dans la FPE et la FPT. Dans la FPT, la baisse du salaire des autres salariés s'explique par la hausse du volume en EQTP des bénéficiaires de contrats aidés en 2013, dont le niveau de rémunération est parmi les plus faibles.

Dans les trois versants de la fonction publique et dans chaque catégorie statutaire, le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. L'écart est particulièrement prononcé dans le SHP (22 % contre 15 % dans la FPE et 10 % dans la FPT). De fait, dans le SHP, 18 % des hommes appartiennent au personnel médical, dont le salaire moyen est nettement plus élevé, contre seulement 5 % des femmes. Dans les trois versants de la fonction publique, c'est parmi les titulaires de catégorie A que les écarts de salaires entre hommes et femmes sont les plus élevés : 19 % dans la FPE, 18 % dans la FPT et 15 % dans le SHP hors personnel médical.

La dispersion des salaires, mesurée ici par le **rapport interdécile**, est légèrement plus importante dans la FPE (2,4) et dans le SHP (2,2) que dans la FPT (2,0). Elle est, par ailleurs, plus faible dans chacune des fonctions publiques que dans le secteur privé, où le rapport interdécile atteint 3,0 en 2013. ■

Définitions

Salaires en équivalent temps plein (EQTP) : voir *fiche 3.6*.

Secteur hospitalier public (SHP) : ce sont des établissements publics (catégorie juridique agrégée des personnes morales et organismes soumis au droit administratif) dont l'activité économique principale relève des activités hospitalières (8610Z, NAF rev. 2) ou ayant la catégorie juridique « établissement d'hospitalisation » (7364).

Rapport interdécile : rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

Pour en savoir plus

- « Les salaires dans la fonction publique d'État - En 2013, le salaire net moyen baisse de 0,7 % en euros constants », *Insee Première* n° 1564, août 2015.
- « Baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2012 et 2013 », *Informations rapides* n° 101, avril 2015.
- Emploi et salaires*, coll. « Insee Références », édition 2014.
- Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, DGAFP, édition 2014.

Salaires de la fonction publique 3.7

1. Salaire mensuel net moyen en EQTP par catégorie statutaire dans la fonction publique en 2013

	Fonction publique d'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveau	Évolution 2012/2013	Niveau	Évolution 2012/2013	Niveau	Évolution 2012/2013
Salaire mensuel net moyen en EQTP (niveaux en euros, évolutions en % et en euros constants)						
Titulaires	2 627	-0,6	1 915	0,0	2 067	-0,7
Catégorie A	2 883	-0,9	3 260	-0,3	2 471	-0,7
Catégorie B	2 400	-0,5	2 284	0,7	2 321	-1,3
Catégorie C	1 880	-0,4	1 689	-0,4	1 736	-0,7
Autres salariés (hors personnel médical)	2 025	-0,6	1 603	-0,4	1 582	0,2
Personnel médical	///	///	///	///	5 253	0,7
Ensemble	2 469	-0,7	1 851	-0,1	2 243	-0,2
Répartition des effectifs en EQTP (en % des salariés)						
Titulaires	74		79		77	
Répartition par catégorie statutaire (en % des titulaires)						
Catégorie A	64		9		26	
Catégorie B	19		14		24	
Catégorie C	16		77		50	
Autres salariés (hors personnel médical)	26		21		15	
Personnel médical	///		///		8	
Ensemble	100		100		100	
Part des femmes (en %)	59		58		77	

Champ : France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT), et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

2. Salaire mensuel net moyen en EQTP par catégorie statutaire et par sexe dans la fonction publique en 2013

	Fonction publique d'État (FPE)			Fonction publique territoriale (FPT)			Secteur hospitalier public (SHP)		
	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)	Hommes	Femmes	Écart H/F (en %)
Salaire mensuel net moyen en EQTP (en euros)									
Titulaires	2 875	2 452	15	2 022	1 834	9	2 109	2 057	2
Catégorie A	3 267	2 641	19	3 672	3 004	18	2 839	2 400	15
Catégorie B	2 460	2 328	5	2 425	2 204	9	2 411	2 303	4
Catégorie C	1 970	1 828	7	1 797	1 599	11	1 757	1 730	2
Autres salariés (hors personnel médical)	2 193	1 920	12	1 705	1 540	10	1 725	1 541	11
Personnel médical	///	///	///	///	///	///	5 660	4 769	16
Ensemble	2 706	2 308	15	1 963	1 769	10	2 707	2 104	22
Répartition des effectifs en EQTP (en % des salariés)									
Titulaires	75	73		81	78		67	80	
Répartition par catégorie statutaire (en % des titulaires)									
Catégorie A	60	67		8	10		21	27	
Catégorie B	25	15		12	16		20	25	
Catégorie C	14	17		80	74		60	48	
Autres salariés (hors personnel médical)	25	27		19	22		15	16	
Personnel médical	///	///		///	///		18	5	
Ensemble	100	100		100	100		100	100	

Champ : France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT), et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical, et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

3. Indicateurs de dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2013

Champ : France, salariés en EQTP des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT), et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical, et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).

Lecture : si l'on ordonne les salariés selon leur salaire, les déciles les séparent en dix groupes d'effectifs égaux. Les 10 % des salariés aux salaires les plus faibles gagnent moins que le 1^{er} décile de salaire (D1), soit 1 501 euros par mois en EQTP dans la FPE.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

